



**Avec l'Union**  
**Fédération des associations de protection de la vallée de la Seine (FAPVS)**

Monsieur le Président  
Communauté d'agglomération de  
Melun Val de Seine  
297 rue Rousseau Vaudran  
77190 – Dammarie Les Lys

Monsieur le Président,

En septembre 2011, nous vous avons contacté pour vous demander de saisir l'opportunité de la réfection du barrage des Vives-Eaux entre Boissise la Bertrand et Boissise le Roi pour compléter le schéma des liaisons douces en ouvrant la passerelle au public.

Depuis, Messieurs Mignon, député de Seine et Marne, et Guérin, Conseiller général de Seine et Marne, nous ont fait connaître leur avis favorable sans pour autant apporter de réponse au niveau financier.

En Janvier 2012, le Conseil général de Seine et Marne, sous la signature de Monsieur Aubert, Vice Président chargé de la voirie, nous a répondu en précisant : « *il ressort que le surcoût lié à l'ouverture au public de cette passerelle s'établit autour de 2 millions d'euros TTC ...Le montage financier de cette opération piéton/cycle complémentaire à la reconstruction du barrage, reste donc à mettre au point entre les collectivités territoriales et VNF.* »

Nous pensons qu'à l'heure où les budgets des collectivités territoriales sont en cours d'élaboration, le financement de la passerelle doit être rapidement finalisé.

En conséquence, nous vous remercions de nous faire savoir quelle clé de répartition a été trouvée et selon quel planning vont s'engager les travaux.

Vous remerciant par avance de votre réponse,  
Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleures salutations.

Pour le collectif d'association

Yvon Dupart

Jacques Machard

Président FAPVS

Président AVEC L'UNION

Copie à

*Madame le Maire de Boissise la Bertrand*

*Monsieur le Maire de Boissise le Roi*

*Monsieur Guérin, Conseiller général de Seine et Marne (Canton du Mée sur seine)*

*Monsieur Walker, Conseiller général de seine et Marne (Canton de Saint Fargeau-Ponthierry)*

*Monsieur Mignon, Député de Seine et Marne*

*Voies Navigables de France*

*le 31 mars 2012*